Image not found or type unknown

Ex-conjoint ayant garde d'enfant : départ étranger, que faire?

Par **Merilar_old**, le **01/06/2007** à **19:53**

Bonjour !

Actuellement divorcé et père d'une petite fille (4 ans), mon ex-femme pense partir à l'étranger, UE (Grande-Bretagne), pour y travailler. Elle a la garde de notre enfant. Je vois ma fille sur une base d'un week-end tout les 15 jours. Nous habitons proche l'un de l'autre pour raison pratique en région parisienne et nos relations sont bonnes.

Si mon ex-femme part en Grande Bretagne, comment se passera le droit de visite? Je n'ai pas les moyens financiers de lui rendre visite ou de payer son voyage tout les 15 jours a/r, sachant que je paye aussi une pension pour ma fille. Même 50% du voyage me serait difficile, je risque de me mettre dans une situation financière délicate. Rien n'est encore effectif, mais je veux connaître mes droits dans ce cas.

Etant donné que cet éloignement potentiel n'est pas de mon choix, comment puis-je faire valoir mon droit de visite ? Y-a-t-il des dispositions prévues pour ce cas ? Mon accord est-il nécessaire pour le départ de ma fille ?

Merci d'avance !

Merilar

Fin juillet, toujours pas réponse ! Merci quand même !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés